



MENUS OCTOBRE 2024



LUNDI 30 SEPTEMBRE	MARDI 1 OCTOBRE	JEUDI 3 OCTOBRE	VENDREDI 4 OCTOBRE
Saucisson sec ou ail Merlu sauce citronnée/ciboulette (4,13) Cœur de blé (1,4) Fruits de saison	Salade de lentilles (6) Omelette au fromage (2) Pommes rissolées Paris-Brest (1,4)	Betteraves aux pommes (6) Croissant au jambon (1,4) Salade verte (6) Salade de fruits	Cake surimi (4,13) Émincé de poulet Tandoori Purée aux 3 légumes navets/courgettes/carottes Yaourt nature sucré (4)
LUNDI 7 OCTOBRE	MARDI 8 OCTOBRE	JEUDI 10 OCTOBRE Menu végétarien	VENDREDI 11 OCTOBRE
Radis beurre (4) Boulette de bœuf Haricots verts (4) Compote pommes fraises	Salade haricots verts/tomates (6) Rôti de porc Haricots blancs Emmental	Chou-fleur vinaigrette (6) Lasagnes végétariennes (1,4,12) Salade verte (6) Crumble pommes-poires (1,4)	Friand (1,4) Rôti de dindonneau Courgettes persillées (4) Crème à la vanille (1,4)
LUNDI 14 OCTOBRE	MARDI 15 OCTOBRE	JEUDI 17 OCTOBRE	VENDREDI 18 OCTOBRE
Pêche au thon (6,13) Cordon bleu (1) Blettes persillées (4) Banane	Radis beurre (4) Chili Con Carne Riz Flamby (4)	Choux rouge vinaigrette (6) Saucisse de Toulouse Gratin Dauphinois (2,4) Glace	Tartine chèvre miel (1,4) Poisson pané (1,13) Jardinière de légumes (4) Fruits au sirop

Les produits frais sont identifiés par un * distinctement sur les menus

- 1 : Céréales contenant du gluten (blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées) et produits à base de ces céréales
- 2 : Œufs et produits à base de crustacés
- 3 : Arachides et produits à base d'arachide
- 4 : Lait et produits à base de lait (y compris de lactose)
- 5 : Fruits à coques (Amandes, noisettes, noix, noix de : cajou, pécan, macadamia, du Brésil, du Queensland, pistaches) et produits à base de ces fruits
- 6 : Moutarde et produits à base de moutarde
- 7 : Céleri et produits à base de céleri
- 8 : Graines de sésame et produits à base de graines de sésame
- 9 : Lupin et produits à base de lupin
- 10 : Mollusques et produits à base de mollusques
- 11 : Anhydride sulfureux et sulfites en concentration de plus de 10mg/kg ou 10 mg/l (exprimés en SO₂)
- 12 : Soja et produits à base de soja
- 13 : Poissons et produits à base de poissons
- 14 : Crustacés et produits à base de crustacés

